

<http://www.snetap-fsu.fr/CAP-des-PLPA-du-17-mai-2018.html>



CAP des PLPA du 17 mai 2018

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PLPA -



Date de mise en ligne : jeudi 17 mai 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Hors-classe repoussée, Classe exceptionnelle à l'automne !

Nous devons étudier les passages à la hors-classe mais le Ministère de l'économie et des finances n'ayant pas encore décidé du taux de promotions, **cette étude est reportée à la [CAP](#)** du 27 juin.

Pour la même raison, les promotions à la **classe exceptionnelle 2017 et 2018 ne seront vraisemblablement étudiées qu'en septembre**. D'après l'Administration, les collègues devant partir à la retraite en septembre ne seront pas pénalisés. Le montant de leur pension prendra en compte leur éventuelle promotion.

Nous avons eu connaissance des avis formulés par l'Administration sur les demandes de mobilité hors enseignement de 24 [PLPA](#). 4 d'entre eux ont reçu un avis favorable sans réserve, et 7 un avis favorable sous réserve.

L'essentiel du temps a été consacré à l'examen de situations individuelles dont de nombreux résultats complémentaires au mouvement. Nous préviendrons individuellement chacun des agents concernés. Ces résultats devraient être publiés sur [Nocia](#).fr prochainement.

Nous avons abordé un point sur les demandes de reconversion et étudié la situation des collègues entrant dans ce dispositif.

Nous avons dénoncé le fait imposé par l'administration de prioriser des postes d'affectation pour les reçus concours internes et réservés de l'année en cours. Pour nous, tout poste de titulaire de l'option correspondante et resté vacant devrait pouvoir être proposé aux reçus aux concours.

A l'occasion de l'étude de demandes de mi-temps annualisé, nous avons demandé à nouveau la nécessité de clarifier la procédure par l'intermédiaire d'une note de service.

La note de service relative à la notation administrative des personnels enseignants et [CPE](#) est parue le 25 avril. Chaque enseignant doit être noté au plus tard le 29 juin et la note ne peut varier de plus d'un point par rapport à la moyenne de l'échelon de l'année précédente.

En annexe de la note de service se trouvent les moyennes des notes d'échelon 2017 : [à consulter ici](#)

Les élu.es SNETAP-[FSU](#) à la CAP des PLPA